

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE ESPOIRS et RÉGIONAUX SENIORS
Stade Robert BOBIN, Rue de Paris 91070 BONDOUFLE
Samedi 28 et Dimanche 29 Juin 2025

1 - Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établie au bilan de la saison estivale 2025 (performance réalisée en plein air du 1^{er} septembre 2024 au 15 juin 2025) sous réserve de la réalisation des performances planchers (voir page 7). **Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les performances réalisées hors cadre FFA (étranger, UNSS....) soient bien prises en compte dans les bilans**

Le nombre d'athlètes retenus pour chaque épreuve sera le suivant :

Courses	ES	SE	Concours	ES	SE
100	64	80	Hauteur	15	15
200	64	72	Perche	15	15
400	48	48	Longueur	15	15
800	25	25	Triple Saut	15	15
1500	18	18	Marteau	15	15
Haies Hautes	40	40	Disque	15	15
400H	32	32	Poids	15	15
			Javelot	15	15

Une liste principale et une liste d'attente seront publiées. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacés sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

2 – Athlètes non classés dans les bilans

Un athlète ne figurant pas encore au bilan de la saison estivale pourra faire une demande de qualification exceptionnelle avec une performance hivernale ou une performance réalisée lors de la saison estivale 2024. Cette demande, qui doit être envoyée avant le lundi 16 juin 2025, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables.

3 – Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1^{er} tiers des qualifiables. Le nombre d'athlète hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleau et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

Le nombre d'athlètes hors LIFA qualifiable pour la finale A d'une course est limité à 2. S'ils remplissent les conditions fixées au règlement technique de la compétition, les deux meilleurs hors LIFA pourront participer à la finale A. Les athlètes hors LIFA suivants seront affectés sur les autres finales.

4- Athlètes non qualifiés ayant améliorés leur performance aux bilans après la date limite **du 15 juin.**

Un athlète non qualifié ayant amélioré sa performance aux bilans entre **le 15 et le 23 juin 2025** pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande pourra être étudiée si sa nouvelle performance le place dans le 1^{er} tiers des qualifiables et sous réserve du nombre de places disponibles.

5- Athlètes CA-JU

Les athlètes de catégories Cadets et Juniors peuvent participer aux Championnats Régionaux Seniors **en tant que Seniors** à la condition que leur performance soit meilleure que celle du dernier qualifié Seniors. Les demandes pour les athlètes Cadets et Juniors doivent être envoyées à la LIFA avant le 15 juin. **Ces athlètes seront inclus dans le quota de qualification des Seniors. La qualification d'un athlète CA-JU ne permet donc pas de prendre un Senior supplémentaire.**

6- Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 23 juin 2025. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Lundi 16 Juin 2025**

La réunion de qualification se tiendra le Mardi 17 juin 2025

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du Mercredi 18 juin 2025

***** **FORFAIT - date limite Mercredi 25 Juin 2025 à 23h59** *****